



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Le 20 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 15 décembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 15 décembre 2022.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Catherine JUIN.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Christine LODEWYCK GRANGER.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET ; René MATHIOT et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Hélène MAXANT ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET.

Présents : 10

Votants : 13

DELIBERATION N° 4

TARIFS « COLO ADOS » HIVER 2023

(Rapporteur : Monsieur PRETAT)

Dans le cadre du projet mutualisé des communes de Saizerais et Bouxières-Aux-Dames, les services ont travaillé sur l'organisation d'une colonie à l'attention des adolescents, il a été annoncé :

Une durée de 5 jours (4 nuits) du 13 au 17 inclus dans les Vosges en gîte individuel. Il est prévu 24 adolescents et 5 accompagnants. Le public concerné sont les adolescents de 11 à 17 ans domiciliés sur les deux communes.

La colonie est déclarée auprès de la Direction Départementale de la cohésion Sociale. Les familles ont ainsi droit à une aide financière en fonction de leur quotient familial. Une demande de subvention séjour court sera adressée à la CAF de Meurthe et Moselle pour un financement de 40% du séjour.

Il sera proposé un tarif unique de 270 € par enfant pour cette colonie.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

DE FIXER le tarif de la colo hiver 2023 au tarif de 270 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à dresser les titres de recette afférent à chaque famille au budget 2023.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 20 décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI